

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2025

Décision du 11 décembre 2025

12.2025-08

RESSOURCES HUMAINES

Désignation d'une agence de travail temporaire pour assurer le recrutement de personnel d'exploitation du service Prévention et Gestion des Déchets

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

Considérant que le service Prévention et Gestion des Déchets a un besoin de personnel minimum pour assurer les missions d'exploitation du service,

Considérant les contraintes administratives d'élaboration des contrats et de délais de transmission des éléments de salaires,

Considérant que la société Start People domiciliée 3 place du Connétable – 44190 CLISSON dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de recourir à la société Start People domiciliée 3 place du Connétable – 44190 CLISSON, qui applique les coefficients multiplicateurs suivants sur le salaire de référence, ainsi que sur les autres éléments qui constituent le salaire :

- Coefficient de délégation de personnel : 1.92
- Coefficient de gestion de personnel : 1.82
- Heures supplémentaires : coefficient de mission majoré de 0.3 points appliqué sur les majorations

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »